

## Séance du 4 AVRIL 2017

L'an deux mil dix-sept et le quatre avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le 28 mars 2017, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Alain CHAPLOT, Maire.

Etaient présents : Alain CHAPLOT, Mauricette SEUTIN, Michel FAURE, André DUVAL, Christophe GENTIL, Patrice JORAND, Xavier MULLER, Christine BIZOT, Pierre MAILLARD, Caroline BEHAR, Bertrand BIDAULT de L'ISLE.

Etaient absents excusés : Marie-Madeleine GAILLARD (procuration à Alain CHAPLOT), Aurélia FREAU (procuration à Patrice JORAND)

Christine BIZOT a été nommée secrétaire de séance.

Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal l'ajout de deux points qui ont été oubliés à l'ordre du jour :

Le vote des taxes à mettre juste après le vote des budgets primitifs

La création d'un accueil secrétariat et mise aux normes PMR du sanitaire de la maison médicale après le vote des 4 taxes.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord pour l'ajout de ces deux points.

L'ordre du jour est donc le suivant :

- 1) Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 26 janvier 2017
- 2) Comptes administratifs 2016 : Commune et Budgets Annexes,
- 3) Comptes de gestion 2016 : Commune et Budgets Annexes,
- 4) Budgets primitifs 2017 : Commune et Budgets Annexes,
- 5) Vote des taxes
- 6) Création d'un accueil secrétariat et mise aux normes PMR du sanitaire de la maison médicale
- 7) Travaux de voirie : programme 2017
- 8) Avenants aux travaux de réhabilitation de l'assainissement,
- 9) Réparation du mur du Cimetière,
- 10) Conventions financières avec le SDEY :
  - o Pose d'un luminaire dans la cour de l'ancienne gendarmerie,
  - o Renforcement du poste de la Cordelle
- 11) Pose de bornes de recharge de véhicules électriques (transfert compétence au SDEY),
- 12) Renouvellement convention d'assistance technique du SATESE
- 13) Réparation circuit d'eau de la Fontaine,
- 14) Convention pour règlement de la contribution au SDIS,
- 15) Rétrocession d'une concession cimetière,
- 16) Approbation règlement du cimetière
- 17) Tarifs des concessions et des plaques pour le jardin du souvenir
- 18) Tarifs pour le remboursement des objets cassés et perdus lors des locations des mobiles homes
- 19) Planning tenue des bureaux de vote pour les élections présidentielle et législatives
- 20) Questions diverses.

### **I - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2017**

Après lecture du procès-verbal par le Maire, le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 26 janvier 2017 est approuvé à l'unanimité par les Membres présents.

### **II - COMPTES ADMINISTRATIFS 2016 : COMMUNE et BUDGETS ANNEXES.**

Michel Faure a présenté les comptes administratifs 2016 de la commune et des budgets annexes, dressés par Alain Chaplot, Maire, après qu'il ait quitté la salle, dont les dépenses et recettes s'établissent comme suit :

**BUDGET PRINCIPAL**

		Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	Résultat de clôture
Réalizations	Section de fonctionnement	613 942.62 €	521 816.60 €	92 126.02 €	556 223.91 €	648 349.93 €
	Section d'investissement	208 455.06 €	621 078.95 €	-412 623.89 €	24 154.06 €	-388 469.83 €
	Budget total	822 397.68 €	1 142 895.55 €	-320 497.87 €	580 377.97€	259 880.10 €

**BUDGET ANNEXE « Immeuble Place Castelnau »**

		Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	Résultat de clôture
Réalizations	Section de fonctionnement	49 992.40 €	15 849.21 €	34 143.19€	10 408.79 €	44 551.98 €
	Section d'investissement	35 005.75 €	36 579.53 €	-1 573.78 €	- 35 005.75 €	-36 579.53 €
	Budget total	84 998.15 €	52428.74 €	32 569.41€	10 408.79 €	7 972.45 €

**BUDGET ANNEXE « Foyer Adultes Handicapés »**

		Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	Résultat de clôture
Réalizations	Section de fonctionnement	135 975.79 €	52 822.91€	83 152.88 €	9 647.61	92 800.49 €
	Section d'investissement	47 332.71 €	39 325.54 €	8 007.17 €	- 47 332.71 €	-39 325.54€
	Budget total	183 308.50 €	92 148.45 €	91160.05 €	37 685.10 €	53 474.95€

**BUDGET ANNEXE «Immeubles VAUBAN »**

		Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	Résultat de clôture
Réalizations	Section de fonctionnement	29 767.44 €	17 114,01 €	1 276,74 €	0 €	11 276.14 €
	Section d'investissement	8 175,14 €	9 621,95 €	-1446,81 €	- 8 448,21 €	- 9 895,02 €
	Budget total	36 565,89 €	26 735,96 €	9 829,93 €	-8 448.21 €	1 381.72 €

**BUDGET ANNEXE «Eau et Assainissement »**

		Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	Résultat de clôture
Réalizations	Section de fonctionnement	68 400.79 €	63 555.06 €	4845.03 €	263424.52€	268 269.55 €
	Section d'investissement	682 721.49 €	68 765.62 €	3 955.87 €	- 13 098.57 €	-9 142.70 €
	Budget total	751 121.58 €	742 320.68 €	8 800.90 €	263 424.52 €	259 126.85 €

**BUDGET ANNEXE «Lottissement ROUTE DE LA CORDELLE »**

		Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	Résultat de clôture
Réalizations	Section de fonctionnement	0 €	0 €	0 €	-5 495.72 €	- 5 495.72 €
	Section d'investissement	0 €	0 €	0 €	25 212.18 €	25 212.18 €
	Budget total	0 €	0 €	0 €	19 716.16 €	19 716.16 €

BUDGET ANNEXE «Lotissement ROUTE DE BLACY »						
		Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	Résultat de clôture
Réalizations	Section de fonctionnement	0 €	0 €	0 €	-23 691.15 €	- 23 691.15 €
	Section d'investissement	0 €	0 €	0 €	-49 853.44 €	-49 853.44 €
	Budget total	0 €	0 €	0 €	- 73 511.59 €	-73 544.59 €

Les membres du Conseil Municipal, après délibération, ont adopté les comptes administratifs des budgets de la Commune et des budgets annexes comme résumés ci-dessus.

### **III - COMPTES DE GESTION 2016 : COMMUNE et BUDGETS ANNEXES,**

Les comptes de gestion 2016 de la commune et des budgets annexes, établis par le Receveur Municipal, reflètent exactement les comptes administratifs ci-dessus adoptés. Les Membres du Conseil Municipal, après délibération, les ont également adoptés, à l'unanimité.

### **IV - BUDGETS PRIMITIFS 2017 : COMMUNE et BUDGETS ANNEXES**

Pour l'année 2017, il est prévu des dépenses de fonctionnement à hauteur de 639 710 €, le besoin d'équilibrer la section d'investissement est de 44 900 € et des recettes pour un montant de 904 595.72 €, y compris le résultat reporté d'un montant de 259 880.10 €.

Le montant des investissements prévus pour l'année 2017 s'élève à 402 400 €. Ce montant comprend 75 000 € de remboursement de capital des emprunts. Il est prévu la mise aux normes de sécurité du foyer Socio-Educatif, la réparation de la Fontaine, la restauration du lavoir Dargeot, la réfection des murs du Parc du Château et du cimetière, l'installation d'un visiophone au Groupe Scolaire, l'installation de bornes électriques pour les voitures, des travaux de voirie et les études pour l'aménagement de la place, la réparation du plafond de l'église et l'aménagement des anciennes écoles.

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité, adopte le budget primitif 2017 de la Commune et les budgets annexes.

### **- BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT**

Il est prévu un montant de dépenses de fonctionnement à hauteur de 246 750 €, y compris le virement à la section d'investissement d'un montant de 181 200 € et 332 036.33 € de recettes, y compris l'excédent reporté d'un montant de 259 126.85 €.

Le montant des investissements prévus s'élève à 458 100 €.

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité, adopte le budget primitif 2017 du budget annexe Eau et Assainissement.

## V - VOTE DES TAXES

Après la présentation des budgets, le Maire propose de ne pas augmenter le taux des taxes qui seront :

- taxe d'habitation : 18.83 %
- taxe foncière sur le bâti : 14.53 %
- taxe foncière sur le non-bâti : 32.11 %
- Cotisation Foncière des Entreprises : 18,80 %.

Les membres du Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, acceptent le maintien du taux des taxes.

## VI - CREATION D'UN ACCUEIL SECRETARIAT ET MISE AUX NORMES PMR DU SANITAIRE DE LA MAISON MEDICALE

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet de transformation de la maison médicale de l'Isle sur Serein en maison de santé en collaboration avec les professionnels de santé de Guillon, dans le but de mettre en commune leurs activités. Il donne connaissance de l'estimation des travaux pour la création d'un accueil-secrétariat dans l'entrée avec installation d'une baie informatique-téléphone pour desservir l'ensemble des cabinets depuis l'accueil ainsi que la mise aux normes du sanitaire pour accessibilité (PMR) à la maison médicale de l'Isle sur Serein. L'estimation de ces travaux est de 33 094.00 € H.T., honoraires maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle et coordonnateur SPS compris.

Les membres du Conseil Municipal, après délibération, donnent leur accord pour la transformation de la maison médicale de l'Isle sur Serein en maison de santé en collaboration avec les professionnels de santé de Guillon, donnent leur accord pour effectuer les travaux pour la création d'un accueil secrétariat dans l'entrée avec l'installation d'une baie informatique-téléphone pour desservir l'ensemble des cabinets depuis l'accueil, acceptent l'estimation des travaux présentée s'élevant à 33 094.00 € H.T., chargent le Maire de solliciter les subventions auprès du Conseil Départemental, du Conseil Régional et au cas où il n'y aurait pas de subvention du Conseil Régional, ils lui demandent de solliciter une subvention DETR.

Le plan de financement de cette opération s'établirait comme suit :

### **DEPENSES**

Travaux de création d'un accueil-secrétariat H.T.	33 094.00 €
T V A 20 %	6 618.80 €
<b>TOTAL T T C</b>	<b>39 712.80 €</b>

### **RECETTES**

Subvention départementale 25 % 25 % de 33 094.00 €	8 273.50 €
Subvention Conseil Régional 50 % de 33 094.00 €	16 547.00 €
Fonds libres ou emprunt	14 892.30 €
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>39 712.80 €</b>

Ils autorisent à signer tous les documents relatifs à ce programme.

## VII - TRAVAUX DE VOIRIE - PROGRAMME 2017

Le Maire donne connaissance des devis pour la réfection de la cour de l'ancienne gendarmerie qui s'élèvent respectivement à 16 266 € H.T. et à 19 883.04 € H.T. Il indique qu'il faut prévoir 70 000 € au budget pour les travaux de voirie au lieu de 60 000 €. Tous les devis n'étant pas arrivés, la commission se réunira pour mieux définir le programme de voirie pour l'année 2017.

## VIII - AVENANTS AUX TRAVAUX DE REHABILITATION DE L'ASSAINISSEMENT.

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que des travaux supplémentaires sont à prévoir pour la réhabilitation du réseau d'assainissement dans les rue Foch, Jean de Chalon, du Moulin et Vauban suite à une mauvaise estimation de ces travaux au regard du diagnostic qui a été fait en 2006 - 2008. Il s'agit d'enlèvements d'obstacles (casse de canalisations, tuyaux pénétrants), de mise à niveau de tampons avec remplacement, rehausse de regards borgnes, 106

m de chemisage en plus, la mise en place de la déviation, réhabilitation par méthode traditionnelle avec reprise de branchements. Le montant total de ce surplus de travaux est de 40 088 € H.T. Les membres du Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, acceptent ces travaux supplémentaires de réhabilitation de l'assainissement de l'entreprise GUINOT pour un montant de 40 088 € H.T.

#### **IX- REPARATION DU MUR DU CIMETIERE**

Le maire fait part des devis qu'il a reçus pour la réparation du mur du cimetière qui s'est éboulé dans l'hiver. La SARL Gillet a présenté un devis d'un montant hors taxes de 6 606.02 € et l'entreprise Depuydt un devis de 4 989.66 € H.T. (5 987,59 € TTC)

Les membres du Conseil Municipal, après délibération acceptent le devis de l'entreprise Depuydt sise à l'Isle sur Serein, pour un montant hors taxes de 4 989.66 € H.T.

#### **X - CONVENTIONS FINANCIERES AVEC LE S D E Y**

a. Pose d'un luminaire dans la cour de l'ancienne gendarmerie,

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet d'éclairage public lié au renforcement des réseaux électriques rue Jean de Chalon établi par le SDEY, notamment la fourniture et la pose d'un luminaire dans la cour intérieure de l'ancienne gendarmerie et son plan de financement. Il indique que le luminaire, posé à la demande de la Commune, est pris en charge par le SDEY à hauteur de 40 % du prix H.T.

Les membres du Conseil Municipal acceptent ces travaux d'éclairage public : fourniture et pose d'un luminaire dans la cour de l'ancienne gendarmerie ainsi que le financement proposé par le SDEY à savoir : montant estimatif des travaux : 2 316.04 € H.T., participation du SDEY 926.42 €, financement de la commune 1 389.62 € H.T. Ils autorisent le Maire à signer tout document afférent à cette opération. Les dépenses correspondantes seront inscrites au budget 2017.

b. Renforcement du poste de la Cordelle

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal du projet de génie civil de télécommunications lié au renforcement en souterrain du réseau BT Poste Cordelle dont le coût prévisionnel est de 18 195.73 € TTC. Il rappelle que la maîtrise d'ouvrage des travaux électriques a été transférée au S D E Y qui réalise conjointement avec ces travaux, ceux de génie civil de télécommunications.

Les membres du Conseil Municipal, après délibération, par 11 voix pour et 2 abstentions, acceptent de participer au financement desdits travaux à hauteur de 50 % du montant TTC (18 195.73 €), ce qui représente une dépense pour la commune de 9 097.87 €. Ils autorisent le Maire à signer tout document afférent à cette opération. Les dépenses et recettes correspondant à ce programme sont inscrites au budget 2017 : article 605 en dépenses (18 200 €) et article 758 en recettes (9 100 €).

#### **XI - POSE DE BORNES DE RECHARGE DE VEHICULES ELECTRIQUES (transfert compétence au SDEY).**

Le Maire rappelle que lors d'une réunion de la commission des travaux, il a été émis le souhait de la pose de bornes de recharge de véhicules électriques suite à une proposition du S D E Y. Il s'agit d'une borne permettant la recharge simultanée de 2 véhicules. Le prix estimatif de la fourniture avec pose et raccordement serait de 12 000 € H.T. La participation financière de la commune serait de 20 % (environ 2 400 €), le reste étant financé à raison de 50 % par l'ADEME, 30 % par le SDEY. La maintenance annuelle s'élèverait à 400 €. Pour ce faire, il faut transférer au SDEY la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques » pour la mise en place du service comprenant la création et la gestion de bornes de recharges de véhicules électriques.

Trois emplacements ont été retenus pour installer ces bornes : 3 avenue du Parc, à l'emplacement de la cabine téléphonique qui a été retirée, au 5 avenue du Parc : le long de la clôture de la gendarmerie ou Place Saint Georges, près du transformateur.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, par 12 voix pour et une abstention, acceptent de transférer la compétence « infrastructures de charges de véhicules électriques » au SDEY, donnent leur accord pour la pose d'une borne de recharges de véhicules électriques sur le territoire communal et prévoient des crédits au budget communal à l'article 6554 pour la

participation forfaitaire annuelle couvrant les charges de fonctionnement à hauteur de 400 €, à l'article 204 pour la participation financière au titre des travaux d'installation des infrastructures, selon le plan de financement adopté par le SDEY.

Les membres du Conseil Municipal, après délibération, demandent un temps de réflexion afin de définir le meilleur emplacement pour l'installation de cette borne.

#### **XII -RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE DU SATESE**

Le Maire indique que la convention d'assistance technique avec le SATESE arrive à son terme et qu'il convient de la renouveler. Il spécifie que cette mission a pour but d'assister la commune pour la mise en œuvre du diagnostic et du suivi régulier des ouvrages d'assainissement collectif, de dépollution des eaux usées et de traitement des boues, pour la mise en place, le suivi et la validation de l'autosurveillance ou du cahier de vie des installations, pour l'élaboration de convention de raccordement des pollutions d'origine non domestique aux réseaux, pour la programmation de travaux, pour l'évaluation de la qualité du service et de l'assainissement, pour l'élaboration de programmes de formation des personnels, pour la validation et l'exploitation des résultats afin d'assurer une meilleure performance des ouvrages sur le long terme. La participation de la commune pour les missions de cette convention est de 0.26 € par habitant. La population DGF 2017 de la commune est de 783 habitants, la participation sera donc de 203.58 € pour cette année.

Les membres du Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, acceptent les termes de la convention d'assistance technique avec le SATESE, acceptent la participation à hauteur de 0.26 € par habitant. Ils autorisent le Maire à signer cette convention.

#### **XIII- REPARATION DU CIRCUIT D'EAU DE LA FONTAINE**

Le Maire présente le devis pour la réparation du circuit d'eau de la Fontaine, d'un montant de 3 085.57 € H.T. soit 3 702.68 € TTC. Les travaux consistent en la mise en place d'une pompe en circuit sous la fontaine avec la reprise des canalisations et d'un système de remplissage autonome.

Les membres du Conseil Municipal, après délibération, donnent leur accord pour ces travaux et en acceptent le montant.

#### **XIV- CONVENTION POUR LE REGLEMENT DE LA CONTRIBUTION AU SDIS**

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal du montant de la contribution au SDIS pour 2017 qui s'élève à 19 593,01 €. Il indique qu'il y a lieu de renouveler la convention afin de régler cette participation mensuellement. Il propose de modifier l'article 5 comme suit : la présente convention est établie pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction sauf dénonciation écrite formulée par l'une des parties.

Les membres du Conseil, après délibération et à l'unanimité, demandent de verser la contribution au SDIS mensuellement pour 2017 et les années suivantes, ils autorisent le Maire à signer la convention relative aux modalités de recouvrement de la contribution au S D I S.

#### **XV -RETROCESSION D'UNE CONCESSION CIMETIERE**

Le Maire donne connaissance du courrier de M et Mme Roger RAIMONDO qui demandent la rétrocession de la concession qu'ils ont achetée en 2002. En effet, ces personnes ont déménagé pour se rapprocher de leurs enfants et ne viendront plus à l'Isle sur Serein. Le Maire explique qu'une concession ne peut être rétrocédée que si elle est vide, et le remboursement ne peut se faire qu'aux personnes qui l'ont achetée, ce qui est le cas, et au prix où ils l'ont payée.

Les membres du Conseil Municipal, après délibération, donnent leur accord pour la rétrocession de la concession cimetière achetée par M et Mme Raimondo, le 26 avril 2002, au prix de 228.67 € (deux cent vingt-huit euros 67 cents). Ils autorisent le Maire à rembourser cette concession.

#### **XVI - APPROBATION DU REGLEMENT DU CIMETIERE**

Le Maire présente le règlement intérieur du cimetière de la commune de l'Isle sur Serein qui a été élaboré par la Commission Cimetière. Ce règlement a été envoyé à tous les conseillers municipaux afin qu'ils puissent en prendre connaissance et faire part de leurs observations.

Les membres du Conseil Municipal, après délibération, approuvent le règlement intérieur du cimetière et n'ont aucune observation à formuler. Ils félicitent les personnes qui ont œuvré à la rédaction de ce document.

### **XVII - TARIFS DES CONCESSIONS ET DES PLAQUES POUR LE JARDIN DU SOUVENIR**

Le Maire indique que le tarif des concessions cimetière n'a pas été révisé depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007. Il propose d'augmenter de 50 € le prix des concessions trentenaires et cinquantenaires, de 200 € celui de la concession perpétuelle. De 50 € la case trentenaire du columbarium, de 50 € les cavurnes trentenaires et de 100 € les cavurnes cinquantenaires.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord pour le changement de tarifs au 1<sup>er</sup> juillet et les fixent comme suit : concession de terrain : 15 ans : 120 €, 30 ans : 300 €, 50 ans 400 €, perpétuelle : 700 €. Concession case columbarium : 15 ans : 300 €, 30 ans 450 € et concession cavurne : 15 ans : 200 €, 30 ans : 350 € et 50 ans : 600 €.

### **XVIII TARIFS POUR LE REMBOURSEMENT DES OBJETS CASSES ET PERDUS LORS DES LOCATIONS DES MOBILES HOMES**

Marie-Madeleine GAILLARD qui s'occupe du camping a demandé à faire payer les objets cassés ou perdus lors des locations des mobiles homes. Elle a proposé 2 € pour la petite vaisselle (couverts, verres) 5 € pour la vaisselle (assiette, plat, ...) 20 € pour le mobilier (chaise, ) et de faire payer 30 € pour le ménage non fait.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord pour appliquer ces tarifs.

### **XIX - PLANNING POUR LA TENUE DES BUREAUX DE VOTE LORS DES ELECTIONS PRESIDENTIELLE ET LEGISLATIVES**

Le planning des tours de garde pour l'élection présidentielle des 23 avril et 7 mai 2017 est établi en fonction des disponibilités des élus. Les personnes qui seraient absentes ce jour-là sont priées de le signaler le plus tôt possible au secrétariat de mairie afin de se faire remplacer. Le planning pour les élections législatives des 11 et 18 juin 2017 seront établis fin mai afin que chacun puisse être sûr d'être libre à ces dates.

### **XX - QUESTIONS DIVERSES**

Christophe Gentil intervient pour demander de faire paraître un article dans le journal pour informer la population de la dette que la Commune de Massangis a envers le SIVOS pour les enfants ayant fréquenté l'école de l'Isle sur Serein.

Christophe Gentil fait remarquer que le signalement de la déviation à l'occasion des travaux dans la traversée de la Commune a été mal fait, qu'il fallait indiquer que les voitures pouvaient venir à l'Isle sur Serein sans trop de problèmes, et que les déviations étaient levées le week-end.

Alain Chaplot indique qu'il a demandé de faire le démoussage des toits de la maison médicale, des bâtiments du camping ainsi que le préau de la cour de la mairie. Ces travaux sont estimés à environ 1 300 €.

Alain Chaplot indique qu'une réunion est prévue le 11 mai prochain avec la police des eaux, le propriétaire du bief et la Commune pour l'avenir du bief.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 40.

- 2017-010 : création d'un accueil secrétariat et mise aux normes sanitaires PMR de la maison médicale (Visa Pref le 11/04/2017),
- 2017-010.01 : Projet de maison de santé rectification (visa Pref le 25/04/2017),
- 2017-011 : compte de gestion 2016 commune (visa Pref le 09/05/2017)
- 2017-012 : compte de gestion 2016 B.A. Immeuble Place Castelnau (visa Pref le 09/05/2017),
- 2017-013 : compte de gestion 2016 B.A. F A H (Visa Pref le 09/05/2017)
- 2017-014 : compte de gestion 2016 B.A. Immeubles rue Vauban (visa Pref le 09/05/2017),
- 2017.015 : Compte de gestion 2016 B.A. Eau et Assainissement (visa Pref le 09/05/2017)
- 2017.016 : Compte de gestion B A. Lotissement Route de la Cordelle (visa pref le 09/05/2017)

- 2017-017 : Compte de gestion B.A. Lotissement Route de Blacy (visa pref le 09/05/2017)
- 2017-018 : Compte administratif 2016 et affectation du résultat Commune ((visa pref le 09/05/2017)
- 2017-019 : Compte administratif 2016 et affectation du résultat B A Immeuble Place Castelnau (visa pref le 09/05/2017)
- 2017-020 : Compte administratif 2016 et affectation du résultat B A FAH (visa pref le 09/05/2017)
- 2017-021 : Compte administratif 2016 et affectation du résultat B.A. Immeubles rue Vauban (visa pref le 09/05/2017)
- 2017-022 : Compte administratif 2016 et affectation du résultat B A Eau et Assainissement (visa pref le 09/05/2017)
- 2017-023 : Compte administratif 2016 et affectation du résultat B.A. Lotissement Route de la Cordelle (visa pref le 09/05/2017)
- 2017-024 : Compte administratif 2016 et affectation du résultat B.A. Lotissement Route de Blacy (visa pref le 09/05/2017)
- 2017-025 : Budgets primitifs 2017 Commune et budgets annexes et budget annexe 'Eau et Assainissement » (visa pref le 09/05/2017)
- 2017-026 : Vote des taxes (visa pref le 09/05/2017)
- 2017-027 Avenants aux travaux de réhabilitation de l'assainissement (visa pref le 09/05/2017)
- 2017-028 : Réparation du mur du cimetière (visa pref le 09/05/2017)
- 2017-029 : Conventions financières avec le S D E Y (visa pref le 09/05/2017)(visa pref le 09/05/2017)
- 2017-020 : Pose de bornes de recharge de véhicules électriques (transfert de compétence au SDEY)
- 2017-031 : Poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe (visa pref le 09/05/2017)
- 2017-032 : Renouvellement de la convention d'assistance technique du SATESE (visa pref le 09/05/2017)
- 2017-033 : Réparation de la Fontaine (visa pref le 09/05/2017)
- 2017-034 : Convention pour le règlement de la contribution au SDIS (visa pref le 09/05/2017)
- 2017-035 : Rétrocession d'une concession cimetière (visa pref le 09/05/2017)
- 2017-036 : Approbation du règlement du cimetière (visa pref le 09/05/2017)
- 2017-037 : Tarifs des concessions et plaques pour le jardin du souvenir (visa pref le 09/05/2017)
- 2017-038 : Tarifs pour le remboursement des objets cassé et perdus lors des locations des mobiles homes (visa pref le 09/05/2017)

Alain CHAPLOT

Marie Madeleine GAILLARD  
(Procuration à Alain CHAPLOT)

Mauricette SEUTIN

Michel FAURE

André DUVAL

Christophe GENTIL

Patrice JORAND

Xavier MULLER

Christine BIZOT

Pierre MAILLARD

Aurélia FREAUX  
(Procuraton à P. JORAND)

Caroline BEHAR

Bertrand BIDAULT de L'ISLE



